

دÉPÔT DES DOSSIERS DES ASSOCIATIONS POUR BÉNÉFICIER DU DON DE LA CNRA ET DU RCAR AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Dans le cadre de la promotion de ses valeurs de citoyenneté et de solidarité et afin de renforcer le principe de transparence dans la gestion de l'opération des dons, la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le dépôt des dossiers des associations représentant les bénéficiaires du Régime Collectif d'Allocation de Retraite « RCAR » et de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances « CNRA », pour bénéficier des dons au titre de l'exercice 2023 et ce, à compter du 07 aout 2023 au 02 octobre 2023 à 16h30.

LES ASSOCIATIONS ÉLIGIBLES POUR BÉNÉFICIER DU DON

- Associations représentant les bénéficiaires du Régime Collectif d'Allocation de Retraite ;
- Associations représentant les bénéficiaires de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances.

FORME ET MODALITÉS D'OCTROI DU DON

Ce don consiste à apporter une subvention financière pour certaines activités menées par des associations et qui sont liées à la retraite en général et au RCAR en particulier, aux fonds de solidarité (CNRA) et aussi les actions liées à l'encouragement à l'utilisation des services digitaux fournis par la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG.

LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DON

La demande de don adressée à Monsieur le Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG.

Copie du dossier juridique de l'association comportant :

- Le statut ;
- Le récépissé de dépôt ;
- Le PV de l'Assemblée Générale désignant les membres du bureau actuel de l'association ;
- Le dernier rapport moral et financier de l'association.

Rapport d'activité de l'année 2022 retraçant :

- La participation de l'association aux actions de sensibilisation et de communication liées au RCAR ;
- La participation de l'association aux actions de sensibilisation et de communication liées à la CNRA ;
- La participation de l'association aux ateliers et aux réunions liés aux sujets d'intérêt commun et visant notamment l'examen et le traitement des dossiers des clients ;
- La participation de l'association aux sessions de formation sur les outils digitaux Ehtiyati, dans le but d'encadrer et d'encourager ses membres à leur utilisation et aussi la participation des associations aux Agences Phygtales du RCAR ;

Le Plan d'action de l'association comportant les actions réalisées et à réaliser au titre de l'année 2023

Le formulaire dédié à l'opération de don au profit des associations, téléchargeable via les sites web: www.rcar.ma et www.cnra.ma.

A cet effet, les associations concernées par cette opération sont invitées à envoyer ou à déposer leurs dossiers après avoir rempli le formulaire précité, au siège de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG, dans les délais impartis, pour étude, à l'adresse suivante : Business center - Avenue Ennakhil, Hay riad - BP 2173, RABAT